



# FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE VA'A

## Règlement de course de vitesse

### Championnat du monde de vitesse élite et Championnat du monde de vitesse en club

**Règles de course - Sprint  
Directives sur l'organisation et l'administration**

Mise à jour de juin



# I. Règles de course - Sprints

## TABLE DES MATIÈRES

<b>GÉNÉRAL</b> .....	<b>2</b>
1. Événements .....	<i>Error! Bookmark not defined.</i>
2. Courses athlètes para va'a .....	3
3. Admissibilité .....	4
4. Vérification du genre .....	4
5. Âge - prérequis .....	<i>Error! Bookmark not defined.</i>
6. Antidopage .....	5
7. Récompenses .....	5
<b>ÉQUIPEMENT</b> .....	<b>5</b>
8. Spécifications de la coque .....	5
9. Accessoires pour les Va'a .....	5
10. Rames .....	6
11. Numérotation .....	6
<b>PARCOURS</b> .....	<b>6</b>
12. Couloirs et marqueurs de parcours .....	6
13. Régions d'appel et d'attente .....	6
14. Position dans le Va'a .....	7
15. Départs .....	7
16. Interruption .....	8
17. Virages .....	8
18. Arrivée .....	8
<b>INSCRIPTIONS</b> .....	<b>8</b>
19. Général .....	8
20. Formulaire .....	9
21. Positionnement .....	9
22. Tirage des couloirs .....	10
23. Remplacements et retraits de la course .....	10
24. Progression .....	10
<b>INFRACTIONS AUX RÈGLES</b> .....	<b>10</b>
25. Disqualification .....	10
26. Réclamations .....	11
27. Faire Appel .....	11
28. Conseil de la FIV .....	12
<b>DÉFINITIONS</b> .....	<b>12</b>



## GÉNÉRAL

### 1. Evénements

À partir des championnats du monde de vitesse 2016 inclus dans ces règlements, il y aura 2 événements organisés dans le cadre de la semaine « Championship Regatta ». Pour les autres épreuves de vitesse organisées par un membre de la FIV ou sous la supervision des règles de la FIV, les épreuves d'élite sont définies seulement par les épreuves « Elite Development » (14-19 ans garçons et filles), « Open » (femmes et hommes) et « Para Va'a » tandis qu'un événement englobant toutes les catégories ne sera pas classé « élite ».

**Championnat du monde élite** - Un championnat du monde élite où les pays / régions sont représentés par leurs meilleurs rameurs. Les événements à disputer sont le V6 500, le V6 1000 ou 1500 (tours), et le V12 500 dans un groupe sélectionné de divisions. Les divisions seront Junior (19), Open et Para Va'a pour les hommes et les femmes.

**Championnat du monde des clubs** - Un championnat du monde des clubs - Les équipes de clubs d'un pays se mesureront à d'autres clubs pour obtenir le titre de « champion des clubs ». Les rameurs participant à la compétition élite seront autorisés à rejoindre l'équipe de leur club, mais sont limités à 3 membres d'élite par inscription en V6 ou à 6 membres d'élite par inscription en V12. Les rameurs V1 ne seront pas pris en compte dans le quota pour les équipes de club.

Remarque : Le Para va'a V1 se fera pendant le championnat du monde élite, toutes les autres épreuves V1 seront disputées tout au long du calendrier des régates du club et seront récompensées par des médailles d'élite.

Catégories :

- a. Les catégories des événements pour les championnats du monde FIV et les championnats de club vitesse (régate) sont les suivantes, une (1), six (6) et douze (12) personnes (double va'a). V signifie va'a - qui sont les pirogues à balancier utilisées.

1)	V1	Para Femme	250 Mètres
2)	V1	Para Homme	250 Mètres
3)	V1	Master 70 Femme	500 Mètres
4)	V1	Master 70 Homme	500 Mètres
5)	V1	Master 60 Femme	500 Mètres
6)	V1	Master 60 Homme	500 Mètres
7)	V1	Master 50 Femme	500 Mètres
8)	V1	Master 50 Homme	500 Mètres
9)	V1	Master 40 Femme	500 Mètres
10)	V1	Master 40 Homme	500 Mètres
11)	V1	Junior 19 Femme	500 Mètres
12)	V1	Junior 19 Homme	500 Mètres
13)	V1	Junior 16 Femme	500 Mètres
14)	V1	Junior 16 Homme	500 Mètres
15)	V1	Open Femme	500 Mètres
16)	V1	Open Homme	500 Mètres
17)	V1	Para Femme	500 Mètres
18)	V1	Para Homme	500 Mètres
19)	V6	Para Mixte	500 Mètres
20)	V6	Master 70 Femme	500 Mètres



## FIV - Règles pour les courses de vitesse

21)	V6	Master 70 Homme	500 Mètres
22)	V6	Master 60 Femme	500 Mètres
23)	V6	Master 60 Homme	500 Mètres
24)	V6	Master 50 Femme	500 Mètres
25)	V6	Master 50 Homme	500 Mètres
26)	V6	Master 40 Femme	500 Mètres
27)	V6	Master 40 Homme	500 Mètres
28)	V6	Junior 19 Femme	500 Mètres
29)	V6	Junior 19 Homme	500 Mètres
30)	V6	Junior 16 Femme	500 Mètres
31)	V6	Junior 16 Homme	500 Mètres
32)	V6	Open Femme	500 Mètres
33)	V6	Open Homme	500 Mètres
34)	V6	Para Mixte	1000 Mètres
35)	V6	Master 70 Femme (1 tour)	500 Mètres
36)	V6	Master 70 Homme (1 tour)	500 Mètres
37)	V6	Master 60 Femme	1000 Mètres
38)	V6	Master 60 Homme	1000 Mètres
39)	V6	Master 50 Femme	1000 Mètres
40)	V6	Master 50 Homme	1000 Mètres
41)	V6	Master 40 Femme	1000 Mètres
42)	V6	Master 40 Homme	1000 Mètres
43)	V6	Junior 19 Femme	1000 Mètres
44)	V6	Junior 19 Homme	1000 Mètres
45)	V6	Junior 16 Femme	1000 Mètres
46)	V6	Junior 16 Homme	1000 Mètres
47)	V6	Open Femme	1500 Mètres
48)	V6	Open Homme	1500 Mètres
49)	V12	Para Mixte	500 Mètres
50)	V12	Master 70 Femme	500 Mètres
51)	V12	Master 70 Homme	500 Mètres
52)	V12	Master 60 Femme	500 Mètres
53)	V12	Master 60 Homme	500 Mètres
54)	V12	Master 50 Femme	500 Mètres
55)	V12	Master 50 Homme	500 Mètres
56)	V12	Master 40 Femme	500 Mètres
57)	V12	Master 40 Homme	500 Mètres
58)	V12	Junior 19 Femme	500 Mètres
59)	V12	Junior 19 Homme	500 Mètres
60)	V12	Junior 16 Femme	500 Mètres
61)	V12	Junior 16 Homme	500 Mètres
62)	V12	Open Femme	500 Mètres
63)	V12	Open Homme	500 Mètres

- b. L'association qui accueille (hôte) peut sélectionner un événement de démonstration à inclure dans la régata. Cet événement doit être traditionnel et la participation peut être limitée par l'hôte.
- c. Les K1 et K2 open hommes et femmes en vitesse et marathon ou course océanique peuvent être organisés dans certaines compétitions relevant de la réglementation de la FIV.

## 2. Courses pour les athlètes Para Va'a



## FIV - Règles pour les courses de vitesse

- a. Les courses des athlètes para Va'a auront des règles supplémentaires, telles qu'énoncées dans le « système de règles et de classification pour les rameurs adaptatifs (Para Va'a) ».
- b. Un comité Para Va'a, tel qu'indiqué dans le document ci-dessus, supervisera les courses, se coordonnera avec les autres officiels de la course et conseillera le directeur de course sur toutes les décisions nécessaires.

### 3. Admissibilité

- a. Chaque compétiteur / équipe doit être inscrit par un membre d'une région de la FIV.
- b. Un compétiteur ne peut pas ramer pour plus d'un équipage dans une catégorie d'épreuve ni pour plus d'une région membre de la FIV lors d'un championnat du monde.
- c. Chaque concurrent ne peut participer qu'avec une équipe de la région de sa citoyenneté ou, dans le cas d'une région membre étant seulement une partie d'une nation, de sa résidence. Cependant, un concurrent qui est un nouveau résident ou un résident temporaire dans une autre région depuis au moins six (6) mois peut représenter cette région nouvelle ou région temporaire s'il le désire. Les documents de citoyenneté ou de résidence conformément aux lois du pays membre doivent être fournis si nécessaire.
- d. Les compétiteurs des courses Para doivent avoir un handicap reconnu par la Fédération Internationale de Va'a.
- e. Les athlètes para doivent avoir reçu un score pour leur classification de la part de la FIV et ce score doit être déclaré sur leurs formulaires d'inscription. Aucun compétiteur sans ce score de la FIV ne sera autorisé à participer à un événement Para.
- f. Les participants rameurs élite doivent être déclarés lors de l'inscription. Les rameurs d'élite peuvent ramer dans les épreuves d'élite et de club.
- g. Les équipages V6 club ne peuvent pas contenir plus de 3 rameurs élite et les équipages de V12 club ne doivent pas contenir plus de 6 rameurs élite.
- h. Chaque pays / région de la FIV doit confirmer que les équipes de club inscrites sont en fait membres de clubs de bonne foi dans leur pays.

### 4. Vérification du genre

- a. Tout participant peut être invité à prouver son sexe par n'importe quel membre de la région par l'intermédiaire du directeur de la compétition.
- b. Pour authentifier le genre, le participant doit produire à la fois son passeport et son certificat de naissance.
- c. Une fois les documents présentés, le participant ou la personne ayant posé la requête peut contester les documents et demander une vérification médicale qui doit être effectuée aux frais de la partie contestante.
- d. La vérification médicale suivra les procédures du CIO, le comité médical et / ou la FIV (le conseil) fixant les procédures au cas par cas, selon les directives du président.

### 5. Âge - prérequis

- a. Les compétiteurs juniors (16 ans) ne doivent pas atteindre l'âge de 17 ans avant ou pendant l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu et doivent atteindre l'âge d'au moins 11 ans au cours de ladite année civile.
- b. Les concurrents juniors (19 ans) ne doivent pas atteindre l'âge de 20 ans avant ou pendant l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu et doivent atteindre l'âge d'au moins 14 ans au cours de ladite année civile.
- c. Les concurrents open doivent atteindre l'âge d'au moins 16 ans au cours de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu.



## FIV - Règles pour les courses de vitesse

- d. Les concurrents du programme Master 40 doivent avoir atteint l'âge de 40 ans avant ou au cours de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu.
- e. Les compétiteurs du programme Master 50 doivent avoir atteint l'âge de 50 ans avant ou au cours de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu.
- f. Les compétiteurs du programme Master 60 doivent avoir atteint l'âge de 60 ans avant ou au cours de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu.
- g. Les compétiteurs du programme Master 70 doivent avoir atteint l'âge de 70 ans avant ou au cours de l'année civile au cours de laquelle la compétition a lieu.

### 6. Règlement antidopage

- a. La FIV interdit l'utilisation de drogues dopantes ou illégales par les athlètes qui concourent pendant et en préparation des épreuves de la FIV.
- b. Reportez-vous à l'actuel règlement antidopage officiel de la FIV.

### 7. Récompenses

- a. L'hôte, à ses frais, attribuera des médailles de championnat portant le nom et le logo de la FIV en trois valeurs: or, argent et bronze. Les médailles ne doivent en aucun cas être données à d'autres personnes que celles qui ont remporté des courses de championnat. Il devra y avoir des médailles uniques distinctes qui identifient le championnat du monde des élites et le championnat du monde des clubs.  
Seules les médailles, à l'exclusion de toutes les autres récompenses, doivent être présentées lors de la cérémonie officielle. D'autres récompenses peuvent être présentées à un autre moment.
- b. Pour maintenir la dignité et la solennité de la cérémonie de présentation, les concurrents recevant des médailles doivent porter des vêtements appropriés (uniformes d'équipe ou de région ou tenue culturelle traditionnelle).
- c. Il doit y avoir au moins 2 équipes confirmées (au plus tard une semaine avant la date de clôture du tableau des rameurs) pour constituer une course. Si l'une des deux équipes se retire après cette période, l'équipe restante se verra attribuer une médaille si elle choisit de terminer la course.

## ÉQUIPEMENT

### 8. Spécifications de la coque

- a. Tous les Va'a doivent être fabriqués à partir du même moule, en utilisant les mêmes matériaux, avec le même poids et les mêmes dimensions. Peu de temps avant une compétition, les officiels vérifieront le poids et apporteront les modifications nécessaires afin que tous les va'a aient le même poids, avec des niveaux de tolérance fixés par le comité technique.
- b. Si le comité organisateur ou le comité de compétition détermine qu'il est nécessaire de mesurer le va'a pour être sûr de l'uniformité, le va'a doit être comparé après avoir pris les mesures suivantes (avec les différences permises entre parenthèses) :
  - (1) longueur totale de la coque (2" (5,08 cm)) ;
  - (2) largeur au milieu 12" – 30,48 cm depuis le fond (1/8" (0,3175 cm)) ;
  - (3) deux largeurs à mi-chemin entre le point médian et les extrémités à 12 "(30,48 cm) depuis le fond (1/8" (0,3175 cm)) ;
  - (4) deux largeurs à mi-chemin entre les points de (3) ci-dessus et les extrémités 12 "(30,48 cm) depuis le fond (1/8" (0,3175 cm)).

### 9. Accessoires pour les Va'a

Tous les accessoires des va'a, y compris les réservoirs de flottaison, les sièges, le ama, les iatos, les écopés et le grément doivent être correctement construits et normalisés. Avant la



## FIV - Règles pour les courses de vitesse

compétition, le comité technique doit superviser le gréement, qui doit être standardisé avec un ama sur la gauche, et ne peut être modifié que par un officiel.

Aucun accessoire de siège ne peut être apporté dans le va'a par le rameur, à l'exception d'un équipement para va'a, comme indiqué en 14.b.

Modifier un va'a sans la permission d'un officiel, qui inclut le fait d'apporter des accessoires pour les sièges et des marchepieds (para va'a exclu) n'est pas autorisé et peut être une cause de disqualification.

### 10. Rames

Une rame doit avoir une lame et peut avoir n'importe quelle forme ou taille. Elle peut être faite à partir de n'importe quel matériau. Les rameurs Para va'a peuvent utiliser un dispositif de rame adaptatif approuvé lors de l'évaluation des athlètes para avant l'épreuve. Il est possible qu'un tel dispositif comporte deux lames.

### 11. Numérotation

- a. Tous les va'a doivent avoir une plaque verticale sur laquelle leur numéro doit être peint en noir sur un fond blanc ou jaune et des deux côtés.
- b. Les plaques doivent être placées sur l'axe longitudinal du pont à l'avant du va'a et doivent mesurer environ 18 x 20 cm - 7 x 8 ".

## PARCOURS

### 12. Couloirs et marqueurs de parcours

- a. Le parcours sera mis en place comme indiqué sur le diagramme de parcours en annexe.
  - 1) Les courses en ligne droite sont marquées par des bouées de chaque côté du couloir.
  - 2) Les courses de virage doivent tourner autour du drapeau marquant le centre du couloir. La largeur du couloir va d'une bouée à l'autre. Le va'a doit rester à l'intérieur des marques des bouées tout au long de la course.
- b. Le parcours doit être examiné avec le diagramme de parcours avant l'événement par soucis d'exactitude.
- c. Il doit y avoir au moins six (6) et pas plus de huit (8) couloirs. Les demi-couloirs sont autorisés pour les courses de 500 mètres.
- d. Le parcours doit avoir des couloirs qui sont :
  - (1) de 500 mètres de long ;
  - (2) de 25 à 35 mètres de largeur pour les courses de virages et la moitié de cette largeur est permise pour les courses en ligne droite ;
  - (3) d'au moins 2 mètres de profondeur, mais des exceptions peuvent être autorisées par le conseil si le parcours est de profondeur uniforme ;
  - (4) les marquages des voies à droite et à gauche des couloirs doivent être placés tous les 10 à 15 mètres (25 mètres au maximum) ;
  - (5) Une ligne de pré-départ à 20 mètres avant la ligne de départ doit être réglée pour aligner les va'a avant la séquence de départ (15.f. (1)) Ceci s'applique à chaque extrémité du parcours puisque la course de virage commence sur la ligne de départ / d'arrivée tandis que les courses de 500 mètres sont à l'extrémité du parcours.
- e. Toutes les courses de 500 mètres sont exécutées sur un parcours droit de 500 mètres, sauf indication contraire dans la liste des épreuves. Les courses de 1 000 mètres et plus doivent se





## FIV - Règles pour les courses de vitesse

dérouler sur un parcours de 250 mètres. Les courses de virage utilisant un parcours de 250 mètres commenceront et finiront au même point.

- f. Le parcours doit comporter des drapeaux d'au moins 70 cm sur 70 cm. à 250 mètres pour les virages et à la ligne de pré-départ (derrière la ligne d'arrivée et de départ) pour diriger les équipages sur le parcours. Les marques à la ligne de départ de 500 mètres peuvent être basses et les numéros de couloirs peuvent être identifiés sans avoir besoin d'un drapeau. Les couleurs des drapeaux sont celles qui sont prescrites dans le diagramme du parcours pour assurer la visibilité aux rameurs.
- g. Les lignes de départ et d'arrivée doivent être alignées par les bouées pour les couloirs les plus à l'intérieur et les plus à l'extérieur.
- h. Les marques sur la ligne d'arrivée doivent être suffisamment basses pour ne pas obstruer la vue de la caméra pour le photo finish, mais elles doivent être assez distinctes pour que les athlètes sachent qu'il ont terminé le parcours.
- i. Une marque de parcours doit être placée pour identifier la région à 15 mètres des extrémités du parcours afin que les juges puissent évaluer l'empiètement sur la piste pendant la course. Ce doit être une marque avec une bouée de couleur différente qui aligne la droite et la gauche de chaque couloir.
- j. Un couloir ou une région doit être désigné afin que les concurrents puissent se rendre en toute sécurité sur la ligne de départ sans interférer avec le parcours de la course.
- k. Lorsqu'une course est en cours, les rameurs qui ne rament pas ne seront pas autorisés sur ou à proximité du parcours, à moins d'avis contraire du directeur de la compétition.

### 13. Régions d'appel et d'attente

- a. Un lieu d'émargement, appelé région d'appel, sera désigné où les compétiteurs se rapporteront aux inspecteurs lorsqu'ils seront appelés. Personne d'autre que les concurrents ne peut passer derrière le comptoir d'émargement, sauf pour les athlètes Para, qui peuvent bénéficier d'une assistance appropriée.
- b. Une région, appelée région d'attente, où les compétiteurs doivent se rendre après avoir quitté la région d'appel et avant d'entrer dans le va'a, sera désignée près de l'endroit où les va'a sont gardés entre les courses.

### 14. Position dans le Va'a

- a. Ramer, y compris toute utilisation stationnaire de la rame dans l'eau, n'est autorisé que pendant que le rameur est assis sur un siège du va'a. Les rameurs doivent rester assis dans le va'a (pas debout ou à genoux).
- b. Les sièges d'appui et les repose-pieds peuvent être utilisés par les athlètes Para, mais doivent être attachés / détachés rapidement et facilement.

### 15. Départs

- a. Les participants doivent être présents à temps sur la ligne de départ, dans l'ordre indiqué pour les épreuves de la journée.
- b. Les signaux de départ seront donnés indépendamment des absences.
- c. La position au départ doit être telle que la proue de chaque va'a en compétition soit alignée dans le couloir qui lui est assigné sans mouvement sur la ligne de départ.
- d. Des « holders » peuvent être utilisés, et peuvent être soit :
  - (1) mécaniques, ou
  - (2) des gens qui tiennent la poupe du va'a au moyen d'une plate-forme ou depuis l'eau.
- e. Le départ sera contrôlé par l'aligneur, situé sur le côté du parcours, et le starter, situé dans un bateau au milieu du parcours, à une soixantaine de mètres devant la ligne de départ. L'utilisation d'un starter sur le côté du parcours doit être revue et approuvée par le comité de course.





- f. Les procédures de départ doivent être les suivantes :
- (1) Immédiatement avant l'heure de départ de la course, le starter lève un drapeau blanc signalant aux va'a de venir sur la ligne de départ.
  - (2) Dès que les va'a sont alignés sur la ligne de pré-départ, l'aligneur communique au starter le signal OK pour lever un drapeau rouge signalant que les va'a doivent s'aligner uniformément sur la ligne de départ.
  - (3) Dès que les va'a sont alignés uniformément, l'aligneur doit communiquer par radio à voix basse avec le starter pour démarrer la course.
  - (4) Immédiatement après la communication radio, le starter abaissera simultanément le drapeau rouge et lèvera un drapeau vert indiquant le début de la course. Un klaxon ou un autre type d'avertisseur sonore peut être déclenché simultanément, mais le drapeau vert est le signal officiel du départ.
  - (5) Si l'aligneur est incapable d'aligner les va'a uniformément et que leur positionnement rend la tâche difficile, il peut ordonner que le drapeau blanc soit levé et recommencer le processus.
  - (6) Au début d'une course, aucun va'a ne doit avoir un avantage illégal. Tous les va'a alignés illégalement recevront un avertissement par le levé d'un drapeau noir indiquant une infraction et auront l'opportunité de s'aligner correctement. Si, au bout d'un temps raisonnable, un va'a persiste à s'aligner de manière à obtenir un avantage illégal, l'aligneur peut commencer la course. Le drapeau noir restant levé au début indique qu'une infraction sera annoncée.
  - (7) Si l'aligneur, après avoir communiqué avec la personne en charge du drapeau pour commencer la course, voit une situation injuste qui n'a pas été remarquée auparavant, une réexécution doit être immédiatement appelée.
  - (8) Si l'aligneur voit n'importe quelle raison d'arrêter immédiatement la course pour une reprise, il communiquera par radio avec les bateaux du parcours et agitera un drapeau rouge.

## 16. Interruption

- a. Le directeur de la compétition, le juge en chef du parcours ou l'aligneur peut autoriser l'interruption d'une course en cas de problème imprévu. Un drapeau rouge et / ou un signal sonore seront utilisés pour stopper la course.
- b. En cas de retournement, toute aide extérieure entraînera la disqualification du concurrent. Les responsables du circuit peuvent, à leur discrétion, autoriser ou fournir une aide extérieure.

## 17. Virages

- a. Les virages doivent être faits dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, avec le ama le plus proche possible et entourant le drapeau.
- b. Pendant un virage, le va'a ne doit pas passer au-dessus du drapeau de telle sorte que le drapeau se trouve entre le ama et la coque. Si cela se produit, le participant sera disqualifié.

## 18. Arrivée

- a. La ligne d'arrivée est franchie lorsque la proue du va'a passe les drapeaux d'arrivée, ou comme indiqué au point 18.b ci-dessous.
- b. Lorsque des systèmes de ligne d'arrivée sont utilisés, la caméra pouvant être bloquée par les drapeaux de la ligne d'arrivée, une ligne imaginaire située à un mètre devant les drapeaux d'arrivée sera la ligne d'arrivée officielle.
- c. Tout va'a terminant sans l'ensemble de son équipage entraînera la disqualification de l'équipage.



## FIV - Règles pour les courses de vitesse

- d. Tout va'a se trouvant à l'extérieur de son couloir assigné pendant le temps de la course, y compris à l'arrivée entraînera une disqualification de l'équipage.
- e. Le système de photo-finish électronique pour l'enregistrement des temps et de l'endroit de l'arrivée est le système préféré pour une régates de vitesse. Les marques des couloirs et les va'a doivent être identifiables via les images capturées. Un système de sauvegarde manuel pour la vérification de l'ordre d'arrivée doit être fourni. Une vidéo secondaire doit être fournie dans le cas où le système principal ne fonctionne pas correctement à un moment donné.
- f. Pour le chronométrage des événements, le système de photo finish peut être équipé d'options de chronométrage. Un système de minutage manuel secondaire est requis. Une unité de chronométrage satisfaisante telle qu'un *Seiko Printing Timer* doit être utilisée. Une minuterie avec un seul enregistrement assure que l'heure de départ soit fixée pour tous les concurrents et que l'heure d'arrivée soit enregistrée dans l'ordre chronologique sur la bande.
- g. Les va'a doivent continuer à travers la région de pré-départ avant de terminer le circuit.

## INSCRIPTIONS

### 19. Général

- a. Les délais pour la soumission des inscriptions et la possibilité d'inscriptions tardives et les frais seront déterminés par le conseil ou son représentant. Il y aura un droit d'entrée à payer pour les rameurs élite et club; cependant, les rameurs enregistrés peuvent participer à la fois aux épreuves élite et club à leurs frais.

Nombre de participations autorisées pour les catégories World Elite :

1 – V6 Junior 19 homme et femme

1 - V6 Open homme et femme

1 - V12 Équipe homme et femme. L'équipe V12 sera sélectionnée parmi les rameurs enregistrés.

Événements V1 : 3 participations par catégorie seront autorisées. Des participations supplémentaires peuvent être gagnées en fonction des médailles reçues dans une catégorie lors des précédents mondiaux. Un maximum de 6 est autorisé.

Le nombre de participations autorisées par chaque membre dans l'épreuve du championnat du monde des clubs est le suivant :

Événements V6 : 6 participations

Événements V12 : 3 participations

- b. Les inscriptions doivent être soumises selon les directives du conseil ou de son délégué uniquement par l'autorité de contrôle de la région membre, à l'exception des équipes ou des individus qui ne sont pas situés dans une région membre.
- c. Les participants doivent s'inscrire sous le nom d'une équipe. L'équipe doit être signalée dans tous les affichages de résultats sous sa région FIV, son classement des équipages pour l'événement et son nom d'équipe. Le nom de l'équipe pour le V1 doit être le nom enregistré du rameur. Pour les V6 et V12, le nom de l'équipe est facultatif et doit être par défaut la région FIV si laissé en blanc.
- d. L'uniforme du championnat du monde élite doit être un uniforme national du pays / de la région. Cette exigence inclut les participants aux épreuves V1.



## FIV - Règles pour les courses de vitesse

- e. L'uniforme du championnat du monde des clubs devrait être représentatif de la région ou du club membre de la FIV et peut être différent de l'uniforme élite.
- f. Les rameurs doivent porter des uniformes d'équipe assortis en compétition. La conception de l'uniforme doit être cohérente pour tous les membres de l'équipe : manches courtes, débardeur (maillot de corps) ou manches longues doivent correspondre. Dans un événement V12, les 12 rameurs doivent porter le même uniforme. Des couches sous-jacentes peuvent être portées par un ou plusieurs membres de l'équipage et ne font pas partie de l'uniforme. Les vêtements portés sous la taille ne doivent pas nécessairement faire partie de l'uniforme. Les couvre-chefs sont facultatifs et peuvent être portés seulement par ceux qui en ont besoin ou qui veulent en porter.

### 20. Formulaires

- a. Les formulaires d'inscription retournés par l'autorité de contrôle comprennent (les procédures d'inscription peuvent être électroniques)
  - (1) Intention de participer = nombre d'inscriptions dans chaque épreuve (championnats du monde élite et club et nombre total de rameurs).
  - (2) Tableau = inscription des rameurs éligibles d'une région avec les documents de vérification requis et une photo numérique.
  - (3) Déclaration antidopage.
  - (4) Demande d'exemption pour usage thérapeutique (le cas échéant).
  - (5) Les équipes des championnats du monde élite doivent soumettre un formulaire d'information pour les médias.
  - (6) Formulaire de décharge pour les médias, si nécessaire.
- b. Feuilles et formulaires supplémentaires à utiliser et à afficher au besoin (pas nécessairement inclusif) :
  - (1) Liste de départ - pour chaque course une liste des participants et de leurs couloirs.
  - (2) Ordre d'arrivée - comprenant le couloir et le temps pour chaque concurrent.
  - (3) Disqualification.
  - (4) Réclamations.
  - (5) Appels.
  - (6) Intention de se déclarer forfait.
  - (7) Dispenses.

### 21. Positionnement

- a. Tous les participants doivent être classés par chaque région comme demandé par la procédure d'inscription.
- b. Les participants seront positionnés dans les premiers tours avec les objectifs suivants en tête :
  - (1) Les meilleurs participants ne sont pas tous placés ensemble.
  - (2) Les participants d'une même région ne sont pas tous placés ensemble.
- c. Le directeur de la compétition et le secrétaire de course coprésident le processus de classement.
- d. Pour déterminer le positionnement, en plus du classement de région d'autres informations seront prises en compte, tels que les classements antérieurs, les rapports sur les capacités actuelles et les rapports sur les blessures.

### 22. Tirage des couloirs

- a. Les couloirs seront attribués au hasard pour le premier tour de chaque course et le processus sera effectué sous le contrôle d'un officiel de la FIV et sous la supervision du directeur de la compétition. Si les épreuves éliminatoires deviennent déséquilibrées en raison d'abandons, les affectations peuvent être ajustées ou un nouveau tirage complet peut être nécessaire. Les



## FIV - Règles pour les courses de vitesse

- concurrents seront informés si l'heure de l'événement est déplacée de plus de 15 minutes et pourront être gardés à l'enregistrement pour leur nouvelle affectation d'épreuve éliminatoire.
- b. Tous les processus manuels de création du tracé des couloirs et des progressions subséquentes peuvent être remplacés ou améliorés par l'utilisation de solutions automatisées (électroniques).
  - c. Les couloirs pour les séries après le premier tour doivent être désignés dans le calendrier de progression avec une formule prédéterminée.
  - d. L'horaire de course pour toute la régata et les affectations de couloirs du premier jour doivent être affichés le jour précédant le début de la régata. Les affectations de couloirs subséquentes doivent être effectuées le plus tôt possible. Des copies doivent être disponibles pour chaque coordinateur de région.
  - e. Lorsque les championnats élite et club doivent être disputés au cours de la même période de régata, la compétition élite débutera le jour 1. Les courses de V1 seront programmées après la fin des finales élite V6 et V12.
  - f. Des finales d'épreuves doivent avoir lieu chaque jour afin de permettre une présentation des médailles quotidienne et ce pour écourter les temps de cérémonie.

### 23. Remplacements et retraits de la course

- a. Les équipes V6 et V12 doivent être inscrites avec respectivement 6 et 12 rameurs. Aucun remplacement par rapport à la liste de départ ne peut être fait sans l'approbation du directeur de la compétition après les épreuves éliminatoires. Lorsqu'un rameur est réputé incapable de ramer pour une raison médicale vérifiée, tout rameur admissible figurant sur la liste de sélection de ce pays peut le remplacer.
- b. Si un participant ne prend pas le départ, et n'a pas de raison valable approuvée par le comité de compétition, une amende de 100 USD (ou l'équivalent dans la devise du pays où la compétition a lieu - ceci s'applique à tous les montants en dollars de ces règles) sera réclamée. Ces amendes ne seront pas remboursables et aucun concurrent de cette région ne sera autorisé à participer avant que l'amende ne soit payée.

### 24. Progression

- a. Le calendrier de progression des courses des épreuves éliminatoires à la finale doit être affiché le jour précédant le début de la régata.
- b. Le directeur de la compétition peut modifier le calendrier de progression si des circonstances imprévues modifient la capacité attendue de terminer toutes les courses à temps.

## INFRACTIONS AUX RÈGLES

### 25. Disqualification

- a. Les dispositions suivantes, telles qu'énoncées dans ces règles, entraînent une disqualification automatique :
  - (1) Participer à la compétition sans être membre, affilié ou autre, de la FIV. (section 3a).
  - (2) Participer à la compétition pour plus d'un équipage dans une épreuve disqualifiera les deux équipes de la compétition. (section 3b).
  - (3) Un concurrent qui est citoyen ou réside dans une région membre de la FIV en compétition dans une équipe d'une autre région. (section 3c).
  - (4) Ne pas répondre aux exigences d'âge. (section 5).
  - (5) Utilisation de drogues interdites. (section 6).
  - (6) Ramer dans une position non assise. (article 14a).
  - (7) Mauvais départ. (article 15).



- (8) Ne pas tourner aux drapeaux dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. (article 17a).
  - (9) En tournant autour d'un drapeau, le drapeau passe entre le ama et la coque. (section 17b).
  - (10) Terminer sans l'équipage entier dans le va'a. (section 18c).
  - (11) Sortir de son couloir. (section 18d, 12.a.2.).
  - (12) Comportement antisportif. (section 25b).
  - (13) Les athlètes para seront disqualifiés s'ils ne répondent pas à toutes les exigences contenues dans le document séparé « système de règles et de classification des rameurs adaptatifs (Para Va'a) ».
  - (14) Avoir plus de 3 compétiteurs élite dans un club V6 ou plus de 6 élite dans un club V12 (événement 1).
  - (15) Ne pas porter un uniforme approprié dans une équipe élite, un équipage V1 élite ou un équipage club tel que défini en 19 d. et f.
  - (16) Modification du va'a sans la permission d'un officiel, y compris l'introduction d'accessoires de siège et de marchepieds (section 9.) (para va'a exclu).
  - (17) Les rameurs bénéficiant d'une aide extérieure en cas de renversement du va'a (article 16).
- b. Outre les raisons invoquées pour la disqualification dans d'autres parties de ce règlement, toute personne qui tente de gagner une épreuve par d'autres moyens que ceux qui sont honnêtes, ne respecte pas les règles de course ou qui se conduit de manière antisportive, sera disqualifiée pour toute la durée des championnats.
- c. Toutes les disqualifications doivent être prononcées par le directeur de la compétition et doivent être immédiatement confirmées par écrit et motivées. Le coordinateur de région ou le coordinateur de région assistant de tout compétiteur disqualifié doit alors être informé, recevoir une copie du formulaire de disqualification et en accuser réception sur une copie indiquant l'heure précise, qui est le début du moment de la réclamation. La disqualification sera ensuite annoncée publiquement et affichée. La disqualification sera affichée sans accusé de réception du coordinateur de région après que 10 minutes se soient écoulées depuis son appel.

## 26. Réclamations

- a. Les réclamations doivent être déposées par un coordinateur de région ou son représentant. Avant de déposer une réclamation, les coordinateurs de région peuvent demander des informations par l'intermédiaire du directeur des infractions. Tout coordinateur de région qui envisage une réclamation sur la base des informations du directeur des infractions doit informer le directeur des infractions, qui doit ensuite faire signer un formulaire de demande de disqualification par le coordinateur de région indiquant les heures de début et de fin de la requête avec le directeur des infractions.
- b. Une réclamation de tout résultat ou disqualification peut être déposée en remplissant le formulaire de réclamation et en le remettant au stand d'information et de protestation au plus tard 30 minutes après : 1) l'annonce et la publication des résultats de la course en question lorsqu'il y a pas de disqualification, 2) que le coordinateur de région ou adjoint ait signé un reçu du formulaire de disqualification, ou 3) une discussion avec l'agent des infractions qui aura lieu dans les 30 minutes suivant le dépôt du formulaire de réclamation 1) ou 2) ci-dessus.
- c. Une fois qu'une réclamation a été reçue, le comité de réclamation doit informer immédiatement toutes les parties impliquées dans la course, en laissant le temps pour



## FIV - Règles pour les courses de vitesse

d'autres protestations ou contre réclamations d'être reçues. Après 20 minutes, le jury clôture l'affaire et commence à délibérer.

- d. La décision du jury, sur chaque réclamation, doit être confirmée par écrit, en motivant sa décision. La décision doit être transmise aux coordinateurs de région affectés, qui doivent en accuser réception en signant la copie du comité de réclamation et en enregistrant l'heure en cas d'appel ultérieur. D'autres personnes touchées par ce résultat peuvent faire une contre réclamation et ont 15 minutes pour soumettre leur protestation après le temps enregistré.
- e. Toutes les réclamations doivent être faites par écrit et être accompagnées d'une taxe de 100 USD. Les frais seront remboursés si la réclamation est confirmée.
- f. Si une réclamation ou une décision officielle entraîne une reprise, aucun changement de compétiteur n'est autorisé.

### 27. Appels

- a. Un appel contre une décision du jury doit être adressé par écrit au président du jury d'appel sur le formulaire d'appel et être accompagné d'une taxe de 150 USD. L'appel doit être remis au stand d'information et de protestation au plus tard 20 minutes après que le coordinateur de région ait été informé de la communication écrite de la décision contre le concurrent ou l'équipe et ait signé le reçu donné. Les frais seront remboursés si l'appel est confirmé.
- b. La décision du jury ne peut faire l'objet d'un appel.

### 28. Conseil de la FIV

Le conseil de la FIV, à la majorité de tous les votes, peut disqualifier ou réintégrer les participants si des informations ultérieures, telles que des tests de dépistage, justifient un tel changement. Si un tel changement implique différents médaillés, le participant qui perd une médaille doit la retourner à la FIV.

## DÉFINITIONS

Chaque fois qu'un pronom masculin est utilisé, il indique soit des hommes, soit des femmes.

**Ama** : Pièce servant de balancier au va'a, aussi connu sous le nom de outrigger.

**Région ou région membre** : La région que représente un membre de la FIV.

**Le conseil** : Le conseil des dirigeants de la FIV.

**Compétition** : La même chose qu'une régates.

**Compétiteur** : Un rameur individuel participant à la compétition.

**Participant** : Un rameur V1 ou un équipage participant à la compétition.

**Autorité de contrôle** : L'Organisation Nationale du Sport représentant le Va'a dans une région membre de la FIV.

**Équipage** : Une équipe de compétiteurs V6 ou V12.

**Événement** : Comme indiqué ci-dessus dans la section 1.a., il y a 63 événements défini par le nombre, le sexe, l'âge et le handicap des rameurs, et par la distance de la course.

**Hôte** : Le groupe organisateur dans la région membre où se déroule la course de vitesse.

**Iako ou Iato** : Les deux pièces utilisées pour attacher l'ama au va'a.

**Régates** : Une série de courses coordonnées – utilisé ici pour désigner les championnats du monde de vitesse de la FIV ou les championnats du monde élite et club de vitesse.

**Équipe** : L'affiliation ou le nom sous lequel un concurrent entre.



## **II. Directives d'organisation et d'administration**

### **TABLE DES MATIÈRES**

#### **EXIGENCES GÉNÉRALES**

<b>29. Autorisations.....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	
<b>30. Invitations.....</b>	<b>15</b>
<b>31. Frais d'inscription.....</b>	<b>14</b>
<b>32. Cartes d'identité et vérification de la date de naissance.....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	
<b>33. Résultats et rapports.....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	
<b>34. Modifications aux règles de course .....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	

#### **COMITÉS**

<b>35. Comité d'organisation.....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	
<b>36. Comité de compétition.....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	
<b>37. Jury d'appel.....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	

#### **OFFICIELS**

<b>38. Liste des officiels.....</b>	<b>17</b>
<b>39. Directeur de la compétition.....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	
<b>40. Inspecteur en chef des rameurs.....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	
<b>41. Directeur des équipements.....</b>	<b>17</b>
<b>42. Juge de parcours en chef.....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	
<b>43. Juge de ligne d'arrivée en chef.....</b>	<b>Error!</b>
<i>Bookmark not defined.</i>	





FIV - Règles pour les courses de vitesse

**44. Secrétaire de la course**.....*Error!*  
*Bookmark not defined.*

**45. Président du jury d'appel**..... *Error!*  
*Bookmark not defined.*

**AUTRE PERSONNEL**

**46. Annonceurs**..... **19**

**47. Coordinateurs de région**..... *Error!*  
*Bookmark not defined.*



## EXIGENCES GÉNÉRALES

### 29. Autorisations

- a. La Fédération Internationale de Va'a (FIV) organisera ses championnats du monde de vitesse élite et club tous les deux (2) ans sous :
  - (1) Ses règles de course,
  - (2) Ses directives d'organisation et d'administration
- b. Les autres régates qui souhaitent être reconnues ou sanctionnées par la FIV doivent se référer à la politique de la FIV et soumettre un dossier de candidature à la FIV pour approbation par son Conseil d'Administration (conseil).
- c. Une régate internationale de la FIV doit :
  - (1) Avoir des concurrents avec au moins deux (2) membres réguliers et
  - (2) Être contrôlée par un officiel approuvé par la FIV.

### 30. Invitations

Les invitations doivent être envoyées à chaque membre au moins neuf (9) mois avant la régate et doivent contenir les éléments suivants :

- (1) Dates et lieu de la compétition
- (2) Carte du parcours
- (3) Catégories et distances de course
- (4) Montant des droits d'entrée
- (5) Adresse(s) pour les inscriptions
- (6) Date limite de réception des informations d'inscription
- (7) Nombre de couloirs à autoriser par région membre
- (8) Notification de toute restriction concernant l'utilisation de logos de sponsors par les équipes

Les éléments ci-dessus ne doivent pas être différents de ceux indiqués dans ces règles, sauf approbation préalable par le conseil d'administration de la FIV pendant le processus de candidature.

### 31. Frais d'inscription

- a. Les frais d'inscription et les délais pour les inscriptions reçues et / ou le cachet de la poste seront fixés par le conseil. Ces frais ne sont pas remboursables sauf en cas de circonstances imprévues.
- b. Les frais d'inscription tardive sont fixés par le conseil.

Le calendrier des inscriptions, les frais et les inscriptions seront déterminés par le conseil en consultation avec le pays hôte. Ceux-ci seront notifiés dans la procédure d'inscription. Un aperçu de du calendrier est fourni à titre de guide :

- L'inscription en ligne sera ouverte aux coordinateurs de région
- L'intention de participer aux inscriptions doit être entrée par le coordinateur de région
- Les frais d'inscription pour les rameur ayant l'intention de participer sont dus
- Les demandes d'autorisation pour des exemptions d'usage à des fins thérapeutiques doivent être soumises
- Date de fermeture définie pour l'inscription des rameurs ajustée sans pénalité
- Inscription tardive à l'événement - l'ajout d'une inscription à un événement entraîne des frais de retard de 100 USD
- Les rameurs peuvent être remplacés sur le tableau (liste) des membres sans frais.
- Inscription tardive d'un rameur - l'ajout d'un rameur à la liste des membres, frais de retard de 100 %
- L'abandon d'une inscription à un événement fait encourir une pénalité de 100 USD



### **32. Cartes d'identité et vérification de la date de naissance**

#### a. Cartes d'identité

(1) Une (1) carte d'identité sera délivrée à chaque concurrent pour l'utiliser au besoin

#### b. Documents de vérification :

(1) Les passeports ou certificats de naissance constituent une vérification acceptable.

(2) Tous les rameurs doivent fournir une copie de la preuve de la date de naissance, de la citoyenneté et inclure une photographie.

(3) Ceux-ci devraient être déposés dans les fichiers permanents de la FIV pour une utilisation future.

### **33. Résultats et rapports**

Les résultats / rapports de toutes protestations et appels, ainsi que d'autres documents nécessaires concernant les mondiaux de vitesse, doivent être envoyés au secrétaire général de la FIV par l'association hôte au plus tard 60 jours après la fin de la régata.

Un rapport final de l'événement par l'hôte au conseil de la FIV doit être soumis pour la prochaine assemblée générale de la FIV. En fournissant leur vision de l'événement dans son ensemble, il aidera les futurs hôtes dans leur processus de planification.

### **34. Modifications aux règles de course**

- a. Les règles de course de la FIV et les directives d'organisation et d'administration peuvent être amendées par un vote majoritaire du conseil, mais aucune modification ne peut entrer en vigueur si elle est mise en place moins de douze (12) mois avant une épreuve de vitesse mondiaux.

## **COMITÉS**

### **35. Comité d'organisation**

- a. Les compétitions de vitesse doivent avoir un comité d'organisation qui sera responsable de l'organisation complète de la compétition, y compris, mais sans s'y limiter, la planification de la logistique et des activités d'avant course, de course et d'après course, et aura d'autres fonctions et responsabilités telles que contenues dans ce règlement.
- b. Le président sera responsable de la communication avec le conseil.
- c. Le comité organisateur, en consultation avec le conseil ou son représentant, doit déterminer l'horaire des épreuves de course. Le programme général de tous les événements et cérémonies doit également être approuvé par le conseil.
- d. Les décisions suivantes comprises dans ces règles sont données au comité organisateur, mais doivent être approuvées par le conseil :
  - (1) Inclusion d'un événement traditionnel (1b)
  - (2) Le design des médailles (7a)
  - (3) Production d'un diagramme de parcours (12a)
  - (4) Nomination du directeur de la compétition et des autres officiels (38b)
  - (5) Nomination du comité de compétition et du jury d'appel (36 et 37)
  - (6) Tous les équipements Va'a pouvant être utilisés (V1, V6, V12 ainsi que le poids et le grément associés.)

### **36. Comité de compétition**

- a. Il y aura un comité de compétition, nommé par et sous la direction du directeur de la compétition, qui dirigera la régata, y compris en ce qui concerne les disqualifications et les protestations.



## FIV - Règles pour les courses de vitesse

- b. Le comité se compose de sept (7) membres (tous connaissant les règles de la FIV) de diverse régions, nommés par le comité d'organisation avec l'approbation du conseil.
- c. Un membre du comité, connu sous le nom de directeur des infractions, traitera exclusivement des disqualifications et des protestations, et nommera un comité de réclamation de 3 personnes parmi les 6 autres membres du comité pour s'occuper des protestations lorsqu'elles surviendront.
- d. À la discrétion du directeur des infractions, deux réclamations peuvent être traitées simultanément en utilisant six (6) membres du comité de compétition dans deux (2) comités de réclamation.
- e. Le directeur des infractions sera responsable du personnel situé au stand d'information et de protestation, dont au moins une personne sera un membre du comité de compétition. Aucun membre du comité de compétition qui a traité une réclamation au stand d'information et de protestation ne peut siéger à un comité de réclamation traitant de la même protestation.
- f. L'objectif du membre du comité en charge du stand d'information et de protestation est de minimiser le nombre de protestations en aidant les participants à comprendre les règles et en donnant aux coordinateurs de région toutes les informations nécessaires pour prendre la décision de poser une réclamation ou non. Dans l'exercice de ses fonctions, il :
  - (1) doit avoir des assistants compétents pour l'aider dans ses fonctions ;
  - (2) peut restreindre le contact, à sa discrétion, avec les coordinateurs de région ou à leurs délégués ;
  - (3) doit rassembler de manière raisonnable toutes les informations disponibles pour le comité de réclamations ;
  - (4) doit contrôler le processus des enquêtes officielles sur les disqualifications, et mettre fin à la procédure de manière raisonnable dans l'intérêt de la progression en temps et en heure de la régates.

### **37. Jury d'appel**

- a. Un jury d'appel (incluant un président) de cinq (5) membres, qui doivent tous connaître les règles des courses de la FIV, sera nommé par le conseil.
- b. Aucun d'entre eux ne peut être concurrent, entraîneur ou officiel de la compétition.
- c. Aucun membre de la FIV ne peut avoir plus d'un (1) représentant au jury.
- d. En l'absence d'un membre du jury, le président, avec l'approbation du directeur de la compétition, peut nommer des remplaçants pour traiter les appels.
- e. Le jury d'appel doit prendre en considération et avoir accès à tous les éléments de preuve, y compris les rapports écrits et les vidéos, et peut interroger les officiels, les concurrents et les spectateurs.

## **OFFICIELS**

### **38. Liste des officiels**

- a. Les compétitions sont organisées sous la direction des responsables suivants :
  - (1) Directeur de la compétition
  - (2) Inspecteur en chef des rameurs
  - (3) Directeur des équipements
  - (4) Juge en chef de parcours
  - (5) Juge de ligne d'arrivée en chef
  - (6) Secrétaire de course
  - (7) Président du jury d'appel
- b. Les responsables et les autres officiels doivent être nommés par le comité d'organisation.



- c. Les officiels ne peuvent pas être des entraîneurs ou des compétiteurs, cependant le directeur de la compétition peut désigner des entraîneurs ou des compétiteurs pour observer, assister et / ou conseiller en ce qui concerne le déroulement des courses.

### **39. Directeur de la compétition**

Le directeur de la compétition supervisera les courses et sera responsable de la précision et de la bonne progression du programme. Il est responsable du comité de compétition et doit les impliquer dans toutes les décisions importantes. Il est responsable de nommer et de superviser les dirigeants et de remplir toutes les autres fonctions prévues par ces règles. Il (ou son directeur des infractions) est responsable de prononcer toutes les disqualifications et de veiller à ce que tous les résultats soient affichés et annoncés, et que tous les coordinateurs de région concernés soient informés. Il peut déléguer son autorité au besoin.

### **40. Inspecteur en chef des rameurs**

L'inspecteur en chef des rameurs doit être responsable de la région d'appel, de la région d'attente et de la région où les rameurs entrent et sortent du va'a. Il regardera que les rameurs s'enregistrent correctement, sont éligibles, n'ont pas d'équipement inadéquat et portent des uniformes appropriés. Il travaillera en étroite collaboration avec l'annonceur, le secrétaire de course et le responsable de la course pour s'assurer que la régata progresse dans les meilleurs délais.

### **41. Directeur des équipements**

Le directeur des équipements aidera à superviser le lancement des va'a; vérifiant les équipements pour s'assurer qu'ils fonctionnent correctement et qu'ils n'ont pas été modifiés, en veillant à ce que des écopes soient présentes dans chaque va'a et en supervisant la réparation ou le remplacement du matériel endommagé. Il doit aviser le directeur de la compétition de toute infraction ou problème d'équipement.

### **42. Juge en chef de parcours**

- a. Le juge en chef de parcours est responsable des officiels du parcours, y compris l'aligneur, le starter et les officiels qui chercheront à détecter les infractions (y compris les couloirs, les virages et les interférences) des va'a sur le parcours. Il sera responsable des bateaux de la course et placera les juges de parcours dans les meilleurs endroits pour voir les infractions. Le juge en chef de parcours est responsable de veiller à ce que les départs respectent les règles, soient aussi équitables que possible pour tous et se déroulent en temps opportun. Toutes les infractions doivent être signalées au juge en chef de parcours ou à son délégué qui transmettra l'infraction au directeur de la compétition.
- b. Tout officiel, et pas seulement les juges de parcours, qui voit une infraction doit signaler l'infraction à son responsable qui doit à son tour la signaler au juge de parcours. Le juge en chef peut solliciter et transmettre des rapports contradictoires et ajouter sa propre évaluation à l'un de ces rapports.

### **43. Juge de ligne d'arrivée en chef**

Le juge de ligne d'arrivée en chef sera responsable des officiels de la ligne d'arrivée, avec la responsabilité de déterminer l'ordre d'arrivée et les temps d'arrivée pour tous les compétiteurs. Il est responsable de tous les juges, chronométreurs et enregistreurs de la ligne d'arrivée et de la caméra officielle. Il doit enregistrer toute infraction portée à son attention et rapporter les résultats de la course au directeur de la compétition ou à son délégué.

### **44. Secrétaire de course**

Le secrétaire de course aura la responsabilité globale de tous les documents requis pour la compétition. Il fournira toutes les informations nécessaires aux représentants des médias en ce



## FIV - Règles pour les courses de vitesse

qui concerne l'avancement des courses et leurs résultats. Il sera responsable de l'affichage de tous les horaires et résultats. Le secrétaire doit être soutenu par le système d'inscription et de course de la FIV dans les procédures d'attribution des places, d'horaire et d'attribution des couloirs.

### **45. Président du jury d'appel**

Le président du jury d'appel est responsable du jury d'appel. Il veillera à ce que toute information appropriée soit recueillie et que tous les points soient pris en compte. Il peut nommer des membres remplaçants si nécessaire.

## **AUTRE PERSONNEL**

### **46. Annonceurs**

Les annonceurs sont responsables de garder les compétiteurs et les spectateurs informés. Ils doivent faire des annonces officielles dictées par le directeur de la compétition ou les responsables en anglais et en français. Ils doivent appeler les compétiteurs à leurs prochaines courses. Ils doivent annoncer les résultats de course et les disqualifications. Ils parlent des événements en cours si possible et donnent des commentaires qui renforcent l'intérêt du spectateur pour ce sport.

### **47. Coordinateurs de région**

Les coordinateurs de région et leurs adjoints sont nommés par les membres participants. Ils sont en charge de la paperasserie de leur association (voir section 18d), doivent toujours être disponibles pour recevoir des informations des officiels et sont responsables des communications entre les officiels de course et tous les participants de leur association.